

Impôt sur le revenu—Loi

L'autre société dont j'ai parlé, Home Oil, appartient entièrement à Hiram-Walker Consumers Home Ltd. Si les mêmes règles s'appliquent à Home Oil, elle appartient à 75 ou 80 p. 100 à des intérêts canadiens. Cela vous donne un exemple des problèmes qui se posent à l'industrie canadienne.

Je voudrais savoir si le ministère des Finances est au courant des modules informatisés établis par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, selon Edmund Clark, pour la marge d'autofinancement de chaque société pétrolière du Canada? Si le ministère est au courant, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, est-il d'accord pour dire que la marge d'autofinancement des sociétés pétrolières augmentera cette année de 28 p. 100 par rapport à l'année dernière, comme l'a déclaré le ministre des Finances en réponse à une question du député de Calgary-Centre? Il s'agit des bénéficiaires que les sociétés pétrolières peuvent réinvestir. Le ministre accepte-t-il les chiffres de M. Bell, le vice-président de Petro-Canada, qui indiquent que la marge d'autofinancement des sociétés pétrolières diminuera cette année de 25 p. 100 par rapport à l'année dernière?

Si ces modules informatisés sont en place, je ne vois pas pourquoi il y aurait un écart de plus de 50 p. 100 entre ces chiffres. Pourquoi un tel écart entre les chiffres du ministre des Finances et ceux donnés hier par M. Bell dans le *Star* de Toronto?

D'autre part, le ministère sait-il qu'au deuxième trimestre de 1981, les forages auront diminué de 54 à 58 p. 100 par rapport à l'année dernière. Dans l'affirmative, les hauts fonctionnaires sont-ils d'accord avec ces chiffres? Admet-il aussi que pour plus de 50 p. 100 des installations de forage actuellement en activité, les contrats vont expirer avant le deuxième trimestre de 1981? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous fait entendre toutes sortes de boniments en disant qu'on fore cette année plus de puits que l'année dernière à la même époque. Si le ministre se donne la peine de faire un tour dans l'Ouest, dans les régions où l'on produit du pétrole, il entendra des chiffres qui l'ennuieront énormément.

La plupart des plates-formes de forage sont actuellement louées par contrat. La raison en est que jusqu'à la mise en œuvre de l'actuel programme, dans le cadre du Programme énergétique national, les plates-formes de forage étaient très en demande au Canada. Les sociétés pétrolières devaient donc signer des contrats à long terme pour se les réserver. Les forages qui s'effectuent actuellement s'expliquent également par une autre raison. On nous a dit que le nombre de puits

forés en Saskatchewan s'était accru. Cette augmentation en novembre et décembre derniers s'explique par le régime de crédit mis sur pied par le gouvernement de la Saskatchewan. Ainsi, si l'on forait tant de puits, le gouvernement acceptait d'augmenter les redevances. Ce régime a été supprimé le 1^{er} janvier. Ainsi, pour épuiser le crédit qui leur restait, les sociétés ont décidé de forer un plus grand nombre de puits. Et c'est ce qu'elles ont fait. Voilà l'une des raisons pour lesquelles l'activité a été à la hausse au quatrième trimestre de 1979.

Mes électeurs éprouvent des difficultés au titre des gains en capital. Plusieurs de mes collègues en ont déjà parlé. A mon avis, l'impôt sur les gains en capital équivaut à un impôt après impôt. Étant donné les déclarations qui sont faites ici, tout le monde est au courant, j'en suis sûr, de la promesse faite par le gouvernement au cours de la campagne électorale. Les ministres avaient promis de prendre 1974 au lieu de 1971 comme année d'évaluation pour le calcul des gains en capital. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi cela ne s'est pas fait? Peut-être ai-je mal compris car je ne suis pas habitué au jargon de l'informatique, mais je ne le pense pas. C'est une promesse que le gouvernement a faite et qu'il n'a pas tenue. Ce n'est pas un cas unique. Ce qui m'inquiète à l'égard des gains en capital, c'est que notre parti semble être le seul à la Chambre à considérer que cela représente un double impôt.

Le député de Broadview-Greenwood a accusé le gouvernement de laisser tomber un secteur de l'imposition des richesses en supprimant l'impôt sur les gains en capital et sur les droits de succession en 1972. Les membres de notre parti ne sont pas pour un impôt sur la mort. Apparemment, ce n'est pas l'avis des néo-démocrates. Je trouve drôle que le député de Vancouver-Est dise à la Chambre qu'il faut imposer à 100 p. 100 les gains en capital. Les agriculteurs de la Saskatchewan, même ceux des circonscriptions néo-démocrates, ne trouveraient pas normal d'être imposés à 100 p. 100 sur ce qu'ils ont gagné grâce à un travail acharné et après trois ou quatre générations d'efforts. Le gouvernement s'est engagé à améliorer les dispositions régissant l'impôt sur les gains en capital au cours de la campagne de février. Nous espérons qu'il tiendra ses promesses lorsque le bill C-54 sera traduit en anglais ou en français.

Monsieur le président, puis-je dire qu'il est 6 heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).